



CONSEIL MUNICIPAL

7 DECEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE SEPT DECEMBRE A DIX-NEUF HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Mr Jean MARX, Maire.

Etaient Présents : Jean MARX, Maire

Virginie TAMBOUR, André VAN COMPERNOLLE, Philippe CHÊNE, Michel NOËL, Valérie LOPPIN, Dominique PÉRIN NETZER, Jean-Louis RUMÉRIO, adjoints au Maire,
Lionel CORDIER, Dantès MARTINELLI, Emmanuel VERDONK, Monique BAUDART, Dominique BERGER, Guy BIGIN, Dominique MARCOUX, Marie-José CLERMONT, Valérie DUMOULIN, Samir BEN-ZAHLI, Denis VIOLLE, Michel DUMONT, Jean VIGOUROUX, Agnès CUILIER, Patrick MECHERI conseillers municipaux

Pouvoirs :

Jacqueline REDOUTÉ à Monique BAUDART
Sylvie MACAIRE à Dominique MARCOUX
Véronique BALTAZART à Dominique PÉRIN NETZER
Anne-Marie MISER à André VAN COMPERNOLLE

Excusés : Agnès CHAZAL, Cédric THIRY

Secrétaire de séance : Michel NOËL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

Il a été procédé au débat d'orientations budgétaires de l'année 2017.

Dans le cadre de l'aménagement de la zone des Blancs Monts 2 :

- Il a été constaté que la commune devra veiller à ce que les propriétaires fonciers et exploitants ne soient pas lésés lors des négociations foncières avec l'aménageur. Et il a été également constaté le bilan positif de la concertation préalable avec aucune opposition ressentie lors de cette démarche.
Il a été décidé :
 - o Que l'ensemble des modalités fixées ont été mises en œuvre et ont permis de répondre aux objectifs fixés tels que définis dans la délibération en date du 1^{er} juin 2016,
 - o D'approuver et d'arrêter le bilan de la concertation.
- Il a été considéré :
 - o Que les documents relatifs à l'étude d'impact concernant le projet ont été mis à la disposition du public du 28 novembre 2016 au 03 décembre 2016,
 - o Qu'aucune observation n'a été formulée pendant la mise à disposition de l'étude d'impact,
 - o Que les modalités de la mise à disposition du bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact et de l'avis de l'Autorité Environnementale doivent être maintenant arrêtées.

Le bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact ainsi que les modalités de sa mise à disposition ont été approuvés.

- Le dossier de création de ZAC des Blancs Monts 2 a été approuvé. Celui-ci précise notamment le périmètre de la ZAC, le programme prévisionnel de construction et les principes d'aménagement.
La délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales. Le dossier complet de création de la ZAC est consultable en mairie de Cormontreuil.

Le déclassement de l'espace vert situé rue des Maraîchers dans le domaine privé de la commune a été autorisé.

Le conseil municipal a décidé de vendre cet espace vert d'une surface de 952 m² aux riverains contigus à cette parcelle, au prix fixé par le Service des Domaines.

Une partie du chemin dit du son du clocher d'une surface d'environ 259 m² a été vendue à la société TERRES A VIGNE, au prix fixé par le Service des Domaines.

Le déclassement d'une partie du parc François Mitterrand dans le domaine privé de la commune a été autorisé.

Il a été prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, pour permettre à la commune de disposer d'un document d'urbanisme, qui réponde tout à la fois aux impératifs de développement durable (Grenellisation), aux principes édictés par les législations et réglementations en matière d'urbanisme (Loi ALUR) et doter le territoire d'un projet de planification vertueux.

Il est accepté la remise à l'euro symbolique par la société SEGIB et par Monsieur VERON de trottoirs, voiries et espaces verts du lotissement Les Saules dans le domaine public de la commune :

SECTION	N°	CONTENANCE
AM	616	00 ha 01 a 65 ca
AM	617	00 ha 02 a 94 ca
AM	631	00 ha 09 a 16 ca
AM	632	00 ha 20 a 66 ca
AM	638	00 ha 00 a 13 ca
AM	641	00 ha 03 a 08 ca
AM	647	00 ha 01 a 76 ca
AM	648	00 ha 01 a 68 ca
AM	657	00 ha 04 a 09 ca
AM	658	00 ha 05 a 32 ca
AM	668	00 ha 06 a 95 ca
AM	676	00 ha 00 a 53 ca
AM	678	00 ha 00 a 28 ca

Monsieur le Maire a été autorisé à signer un bail d'emplacement publicitaire avec Publimat sur la parcelle AD n°16 située route de Taissy, pour une durée de 6 ans moyennant un loyer annuel de 2 000 €.

Les magasins ont été autorisés à ouvrir 12 dimanches à compter du 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Maire a été autorisé à signer un avenant n°3 au contrat d'occupation du domaine public portant sur une concession d'affichage avec la société JCDECAUX, avec les mêmes conditions prévues par les dispositions de la convention initiale et des avenants n°1 et n°2.

Dans le cadre de la sortie scolaire avec nuitées de l'école élémentaire Centre à Lélex (Ain) du 23 au 27 janvier 2017), il a été fixé le montant de l'aide accordée aux familles en fonction du tableau suivant :

Quotients	Montant de l'aide
$Q \leq 300$	220,00 €
$301 \leq Q \leq 500$	200,00 €
$501 \leq Q \leq 650$	180,00 €
$651 \leq Q \leq 800$	160,00 €
$801 \leq Q \leq 1000$	140,00 €
$1001 \leq Q \leq 1200$	120,00 €
$Q \geq 1201$	100,00 €

Le calcul du quotient est fixé comme suit pour l'année scolaire 2016 / 2017 : $Q = (\text{revenus avant déductions fiscales de l'année 2014 du foyer} / 12) / \text{nombre de personnes vivant au foyer}$.

Une part est ajoutée pour les familles monoparentales.

Les revenus pris en compte sont ceux figurant sur l'avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014.

Une indemnité forfaitaire de 70 € / jour a été allouée à l'enseignant.

Il a été fixé un tarif de 5 € / heure en semaine pour l'utilisation de la Grange aux associations (rue Simon Dauphinot).

Il a été fixé les tarifs et modalités d'inscription ci-dessous concernant les séjours de l'été 2017 :

Pour les séjours destinés aux enfants nés entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2009 - Sainte-Enimie (Lozère) :

- Dates :

- o séjour 1 (enfants nés entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2009 / 30 places) : 13 au 21 juillet 2017
- o séjour 2 (enfants nés entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2009 / 25 places, et entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2004 / 15 places) : 4 au 13 août 2017

Catégories	Tarifs
Habitants <i>Inscription à partir du 6/02/2017</i>	347 € <i>Ou 86,75 € à l'inscription, au 1^{er} avril, au 16 mai et au 1^{er} juillet</i>
Intermédiaire* <i>Inscription à partir du 6/02/2017</i>	434 € <i>Ou 108,50 € à l'inscription, au 1^{er} avril, au 16 mai et au 1^{er} juillet</i>
Extérieurs <i>Inscription à partir du 8/02/2017</i>	509 € <i>Ou 127,25 € à l'inscription, au 1^{er} avril, au 16 mai et au 1^{er} juillet</i>

Pour les séjours destinés aux jeunes nés entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2004 - Lisbonne (Portugal) :

- Dates : 7 au 17 juillet 2017 (26 places)

Catégories	Tarifs
Habitants <i>Inscription à partir du 6/02/2017</i>	399 € <i>Ou 99,75 € à l'inscription, au 1^{er} avril, au 16 mai et au 1^{er} juillet</i>
Intermédiaire* <i>Inscription à partir du 6/02/2017</i>	468 € <i>Ou 117,00 € à l'inscription, au 1^{er} avril, au 16 mai et au 1^{er} juillet</i>
Extérieurs <i>Inscription à partir du 8/02/2017</i>	543 € <i>Ou 135,75 € à l'inscription, au 1^{er} avril, au 16 mai et au 1^{er} juillet</i>

*enfant extérieur scolarisé sur la commune ou dont les grands-parents habitent la commune (justificatif de domicile demandé)

- 2 possibilités de règlement : en totalité à l'inscription ou en 4 fois (acomptes).
- Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée.

Les règlements effectués seront remboursés en cas d'hospitalisation empêchant la participation aux séjours, uniquement sur présentation d'un justificatif émanant d'un établissement hospitalier.

Il a été arrêté des modifications budgétaires.

Il a été sollicité auprès du Conseil Départemental de la Marne une subvention pour l'aménagement des rues Jean Cocteau et Laps.